



AVIS DE COMPÉTITION

JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2018 Rive-Sud

**PRÉSENTÉ PAR :
L'Association Régionale de patinage artistique Rive-Sud**

DU : 19 janvier, 2018

AU : 21 janvier, 2018

SANCTION : RJQ-17-063

Sanctionné par Patinage Québec

Détail de la sanction – JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2018

Rive-Sud

ANNONCE LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2018 –Rive-Sud

Dates : 19 janvier, 2018 au 21 janvier, 2018

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région **Rive-Sud**

Président(e) comité organisateur : Sylvie Potvin
Courriel : potvin.sylvie@videotron.ca

Représentant(e) technique : Brigitte Delisle

Spécialiste de données en chef : Isabelle Matte

Spécialiste de données informatiques : Sylvie Potvin

PATINAGE QUÉBEC **N^o DE SANCTION : RJQ-17-063**

NOM DU CLUB HÔTE : Rive-Sud

SITE INTERNET : patinagerivesud.com

COURRIEL : potvin.sylvie@videotron.ca

TÉLÉPHONE : 450-922-1228

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Éric Sharp
616 Oak
St-Lambert, Qc, J4P 2R6

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1** : 85' X 200' (Standard LNH)

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Aucune restriction.

6. Inscriptions

Internet Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante www.cogitus.ca

Date limite : 12 décembre, 2017

7. Mode(s) de paiement :

- ✓ Chèque ou mandat poste

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de votre club et datés **au plus tard le 12 décembre, 2017**. À l'adresse suivante :

votre club

Aucun chèque postdaté après le 12 décembre, 2017 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 25 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Frais administratifs de 5 % seront retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscriptions

80 \$ par événement CPC en simple

50 \$ par événement CPC en couple/danse, par partenaire

9. Date limite des tests

La date limite des tests est le **1^{er} janvier** qui précède la compétition.

10. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour les épreuves jugées en CPC.

11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

(1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.

(2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).

(3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.

(4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.

(5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme entraîneurs primaires de Patinage STAR (niveau 1) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membre en 2017-2018
 - Preuve de certification
 - Carte valide de premiers soins
 - Preuve que le BackCheck est à jour

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification d'entraîneurs primaires de Patinage STAR, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

14. Frais d'admission

12 ans et Plus : 5 \$

11 ans et moins : Gratuit

Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

15. Chaperons

Les chaperons ne sont pas autorisés.

16. Prix

16.1 Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Un seul groupe par catégorie.

20. Vidéo

Vidéo disponible sur place.

21. Photos

Photo disponible sur place.

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

PATINEURS EN SIMPLE

A) CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

- **NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)**

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : **A** Dames 3 min. +/- 10 sec.
D Messieurs 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)**

Test requis : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : **B** Dames 3 min. (+/- 10 sec.)
E Messieurs 3 min. (+/- 10 sec.)

- **JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : **C** Dames 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)
F Messieurs 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **JUVÉNILE COUPLE (G)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : **G** Couple 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **JUVÉNILE DANSE (H)**

Test requis : Avoir réussi le test complet STAR 5 de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Danse Libre : **H** Danse 2 min. (+/- 10 sec.)

PROCÉDURE POUR LES ÉLIMINATIONS RÉGIONALES

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)
Maximum de 3 entrées par catégorie par région
Minimum : 1 athlète

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur de Patinage STAR ou niveau 1 minimum, être membre de patinage Canada et être détenteur d'une carte photo valide.

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire, seulement lorsque son athlète est sur la patinoire et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les patineurs doivent être membres de Patinage Canada

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (Exemple : Juvénile en simple et Pré-Novice en simple)

E) PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

L'équipe qui représente la région doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une entrée et un couple en danse ou style libre est considéré comme une entrée).

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur.

F) ADMISSIBILITÉ

La date limite pour les tests est le 1er janvier précédent la compétition

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance.

H) ÉLIMINATION RÉGIONALE

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la Finale provinciale. Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il va concourir. Dans le cas d'un couple en "Style libre" ou "Danse" dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut pas représenter sa région à la fois en danse et en couple. Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

I) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories

Compétition en couple et en danse 2 catégories

K) SUBSTITUTION

Les substitutions doivent être approuvées par Patinage Québec et sont acceptées jusqu'à 16 h le mercredi précédant le début des **Jeux de la participation 2018**.

Les substitutions avant la date limite d'inscription doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription doivent se faire dans la même catégorie. S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

L) EXCLUSION

Pour les Jeux de la participation 2018, les patineurs des catégories Novice, ne sont pas admissibles dans la catégorie où ils ont été concurrents aux Championnats nationaux 2018.